

■ **Fondation de prévoyance II en faveur du personnel de la Commission Electrotechnique internationale**, à Genève (FOSC du 22.12.1999, p. 8679). Les pouvoirs de Comellini Enrico, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés.

Journal no 10854 du 26.09.2003
(01197742 / CH-660.0.079.981-4)